



Prise de sang pour conduite sous l'emprise de produits stupefiant

Par **matecko57**, le **24/04/2012** à **18:37**

Bonjour,

Je fais l'objet d'une suspension de permis pour conduite sous l'emprise de produits stupéfiants (marijuana) et je dois effectuer une prise de sang afin de le récupérer.

Ma question est la suivante : la prise de sang que je dois effectuer va-t-elle être d'ordre "général" (stup+alcool) ou n'établira-t-elle uniquement un rapport sur la consommation de stupéfiants ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2012** à **18:41**

Bonjour,

Voyez votre préfecture car certaines se limitent à la recherche de traces de stup. ou de traces d'alcool, d'autres exigent les 2.

Par **matecko57**, le **24/04/2012** à **18:54**

Merci beaucoup pour cette information je vais donc consulter ma sous-prefecture..